



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **04 MARS 2022**

SIDEN
Bleesbruck
L-9359 Bettendorf

N/Réf.: 100121-M

V/Réf.: MALA / libi 06/541 - 21CSO17154

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 17 décembre 2021 par laquelle vous sollicitez une modification de la décision n°100121 du 19 octobre 2021 relative à la pose des réseaux d'électricité et de gaz sur le territoire de la commune de BETTENDORF, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en modifiant la condition n° 12 de l'autorisation précitée comme suit :

1. Les travaux de tranchée de la Sûre seront réalisés entre début d'été et début automne. Ces travaux seront réalisés moyennant les prescriptions de l'AGE et en étroite collaboration avec les services de l'AGE.

Toutes les autres conditions de la décision n° 100121 du 19 octobre 2021 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BETTENDORF